

## **Le projet de loi HPST devant les députés : Pour un accès aux soins de qualité pour tous Non aux corporatismes ! Oui à la solidarité nationale !**

Paris, le 11 février 2009. Alors que s'ouvre cette semaine le débat parlementaire sur le projet de loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire, l'Association Française des Diabétiques rappelle avec force la nécessité de sauvegarder un système de santé de qualité, solidaire et accessible à tous. La première association de patient de France constate de larges insuffisances dans ce texte et restera très vigilante face à un millier d'amendements parfois défendus par des intérêts corporatistes.

Certains des syndicats médicaux clament leurs oppositions à la réforme proposée par Roselyne Bachelot : la mort de la médecine libérale y serait annoncée. Rien de moins.

L'AFD tient à rétablir l'équilibre en rappelant les priorités qu'elle défend dans l'intérêt des patients. Elle veillera à ce que ce projet permette une réorganisation du système de santé respectueux du principe d'égalité d'accès aux soins. Cet objectif, fondamental pour toute personne atteinte d'une pathologie, chronique ou non, passe par l'organisation des soins de proximité (Sros), la coordination des soins ville-hôpital, et l'expérimentation de pratiques médicales pluridisciplinaires. Sans oublier la nécessité de renforcer la présence des médecins dans les zones péri-urbaines et rurales qui souffrent de la désertification médicale.

L'AFD soutient la création d'Agences régionales de la santé (ARS) à condition qu'elles deviennent bien des guichets uniques régionaux du médicosocial et non des structures administratives en plus. L'AFD reconnaît les efforts réalisés dans la lutte contre les refus de soins et les discriminations. L'AFD encourage des avancées importantes en ce qui concerne la qualité des soins, notamment la reconnaissance des mesures d'éducation thérapeutique et d'accompagnement des patients.

Cependant, le texte comporte des insuffisances et les craintes qu'il inspire sont légitimes. Nous sommes d'accord pour une réorganisation fonctionnelle de l'hôpital et pour redéfinir les missions entre les structures de proximité et le CHU. Mais nous demandons que la tarification à l'acte soit évaluée et modulée en fonction des compétences qui doivent être assurées par l'hôpital public. Il est fondamental de prendre en compte les coûts dus à la précarité et à la gravité des pathologies. Nous refusons un système basé sur les critères de rentabilité financière.

Nous réaffirmons par ailleurs l'importance de renforcer la démocratie sanitaire par la présence des usagers dans toutes les instances nationales, régionales et locales de santé.

Le débat parlementaire à venir doit être l'occasion d'ajuster certaines dispositions. En ces temps de crises financières, économiques et sociales, de précarité grandissante, il est plus que jamais urgent de défendre les valeurs de solidarité et de justice sociale chères à l'AFD. L'accès à des soins de qualité pour chacun quelque soit ses origines, son lieu d'habitation, ses revenus, ou la nature de sa maladie doit être amélioré par cette réforme. Nous en appelons au courage politique des élus.

**Renseignements : 01 40 09 24 25 / email [afd@afd.asso.fr](mailto:afd@afd.asso.fr)**

**Plus d'infos sur notre site Internet : [www.afd.asso.fr](http://www.afd.asso.fr)**

**Contact presse : Delphine Dorier- 01 40 09 68 57- [d.dorier@afd.asso.fr](mailto:d.dorier@afd.asso.fr)**

*Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. L'AFD est une fédération de 127 associations locales qui regroupent plus de 130 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. AFD – 88 rue de la Roquette, 75544 – Paris cedex 11 - 01 40 09 24 25*

